

aamb
michel bé, architecte d.p.l.g.
300, rue de la Madeleine – BP 306
27130 VERNEUIL-sur-AVRE
T : 02 32 22 45 06 P : 06 08 37 69 80 @ : contact@aa-mb.fr

Mise aux normes FFSA d'une piste de karting

Ecole des Roches
Avenue Edmond Demolins
27130 Verneuil d'Avre et d'Iton

**Société de l'Ecole Nouvelle,
Ecole des Roches,
représentée par Bernard Manuel**
Ecole des Roches
Avenue Edmond Demolins
27130 Verneuil d'Avre et d'Iton

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

Notice de présentation

1 Généralités

1.1. Contexte de la demande de permis d'aménager

La présente demande de permis de d'aménager concerne la **mise aux normes de la Fédération Française du Sport Automobile, de la piste de karting existante sur le site de l'Ecole des Roches.**

Le projet consiste en l'élargissement par l'intérieur, de la piste de karting dont la largeur est portée de 4 à 5 m. (afin d'autoriser les dépassements en conformité avec les prescriptions de la FFSA).

NOTA : les kartings sont à propulsion électrique.

1.2. Situation cadastrale

Le projet est situé sur le territoire de la commune de **Verneuil d'Avre et d'Iton (27130), Avenue Demolins.**
La piste existante est implantée au nord est de l'unité foncière.

Le terrain assiette du projet est cadastré :

Adresse cadastrale	Contenance (m²)
B n°889	191.878
Unité foncière	191.878

1.3. Situation au regard du document d'urbanisme

Le projet est soumis aux dispositions du **Plan Local d'Urbanisme** en application sur le territoire de la commune de **Verneuil d'Avre et d'Iton.**

L'emprise foncière est incluse dans le périmètre de la **zone Ue1**, zone à vocation d'équipements collectifs destinés à l'enseignement.

L'Ecole des Roches est bénéficiaire d'une autorisation environnementale Arrêté DDTM/SEDF/2019-227 prorogée Arrêté DDTM/SEBF/2022-187.

Le projet est soumis à une demande d'examen au cas par cas au titre de la rubrique 44 a.

2 Programme des travaux projetés

Le projet comprend :

- l'élargissement de la piste de karting
- traitement des eaux pluviales du hangar existant

Les travaux sur piste comprennent :

- l'élargissement de la piste - sans modification de l'emprise extérieure du circuit ni augmentation du développé total de la piste- portée de 4 à 5 m de largeur en adéquation avec les exigences de la FFSA (afin d'autoriser les dépassements en toute sécurité)
- la réfection de la sous couche de la piste existante sur une bande de 0.50 m
- le décapage sur une profondeur de 0.30 m et une bande de 1.00 m

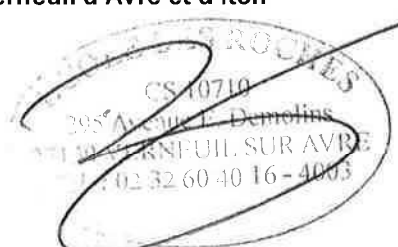
aaamb
michel bé, architecte d.p.l.g.
300 rue de la Madeleine – BP 306
27130 VERNEUIL-sur-AVRE
T : 02 32 22 45 06 P : 06 08 37 69 80 @ : contact@aa-mb.fr

- la constitution d'une fondation de chaussée en tout venant concassé recyclé 0/80 sur 0.20 m d'épaisseur sur une bande de 1.00 m
- le réglage en tout venant 0/30 concassé recyclé sur 0.05 m d'épaisseur sur une bande de 1.00 m
- la réalisation d'une couche d'accrochage en grave bitume 0/14 sur 0.03 m d'épaisseur sur une bande de 1.50 m
- la réalisation d'une couche de roulement en enrobé très mince BBTM sur 0.06 m d'épaisseur sur la totalité de la piste compris parvis hangar

Les travaux de traitement des eaux pluviales comprennent :

- la poste de regards et drains périphériques en collecte des eaux pluviales du hangar existant
- la réalisation d'une tranchée drainante pour infiltration à la parcelle des eaux pluviales collectées

Je soussigné, **Maxime BOUGET, Directeur Opérationnel, représentant l'Ecole des Roches**, maître d'ouvrage,
m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice.

Le 22 janvier 2026 à Verneuil d'Avre et d'Iton 	 atelier d'architecture michel bé 300, rue de la Madeleine BP 306 27130 VERNEUIL-sur-AVRE P : 06 08 37 69 80 - T : 02 32 22 45 06 C : contact@aa-mb.fr SIRET : 434 676 110 000 27 – APE : 71.11Z n° d'ordre national : 045334 
--	---